

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 57 (1960)
Heft: 4

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Rapport du président de la S.A.R. Assemblée des délégués du 12 mars 1960

Messieurs les délégués,

J'ai l'honneur d'ouvrir notre 84^e assemblée et de vous souhaiter une cordiale bienvenue.

Avant de passer à l'ordre du jour, je me dois d'évoquer le souvenir des membres que la grande faucheuse nous a ravis durant l'année écoulée. Pour honorer leur mémoire et exprimer notre sympathie aux familles plongées dans la tristesse je vous prie de bien vouloir vous lever.

Administration

Le Comité central et le Bureau ont tenu respectivement cinq séances pour diriger au mieux les destinées de notre association ; mes collègues du comité ont rempli avec dévouement les tâches qui leur ont été dévolues ; en conséquence, je me fais un plaisir de les remercier.

Ce n'est pas sans un pincement de cœur que nous devons envisager le départ de notre rédacteur, M. A. Valet ; en effet, son mandat arrive à échéance aujourd'hui.

Le poste de rédacteur de notre journal n'est certes pas une sinécure. Le titulaire doit prendre ses dispositions pour que les articles importants, les conseils aux débutants, les échos de partout, les travaux du Liebefeld, les communications des sociétés des apiculteurs, les articles nécrologiques, les annonces, etc., soient régulièrement en sa possession suffisamment tôt pour lui permettre de corriger les épreuves, de préparer la mise en pages et d'adresser à l'imprimerie le bon à tirer afin que notre journal puisse être adressé aux membres au début du mois.

Durant douze ans, M. Valet a rempli ces nombreuses tâches de rédacteur avec diligence et intelligemment. Il a su donner l'importance méritée à notre journal en cherchant spécialement à renseigner et à instruire les abonnés dans tous les domaines touchant l'apiculture.

Je ne doute pas, cher rédacteur, que fréquemment vous penserez encore à votre Romande, que votre fine plume ne restera pas inactive et que votre successeur et notre journal pourront encore bénéficier de votre longue expérience et de vos profondes connaissances apicoles.

C'est dans ces sentiments que j'exprime à notre rédacteur, M. Arthur Valet, au nom des membres du Comité central et de tous les apiculteurs romands, notre sincère gratitude, nos vifs remerciements pour le travail accompli, dans de modestes conditions, avec une réelle conscience professionnelle.

Fédération

L'effectif de notre Fédération est actuellement de 5 052 membres, soit une augmentation de 98 membres par rapport à 1959.

Voici le détail des sociétaires de nos six fédérations :

<i>Fédération</i>	<i>1959</i>	<i>1960</i>	
Vaudoise	1 685	1 698	+ 13
Fribourgeoise	802	844	+ 42
Neuchâteloise	587	615	+ 28
Genevoise	322	308	— 14
Jurassienne	892	904	+ 12
Valaisanne	666	683	+ 17
	<u>4 954</u>	<u>5 052</u>	

Il est réjouissant et encourageant pour vos serviteurs d'enregistrer une sensible augmentation des membres de notre Romande ; nous accueillons ces jeunes forces avec plaisir et intérêt.

Journal

En 1958, l'Assemblée avait choisi un certain nombre de projets présentés par quelques membres à la suite du concours que nous avons ouvert.

Sur la base de ces divers projets, nous avons demandé à un graphiste d'en faire une synthèse ; c'est ce qui nous a permis de rajeunir la couverture de notre journal. Des félicitations nous sont déjà parvenues et nous pensons ainsi avoir répondu aux vœux des délégués.

Concours de ruchers

Cette année encore, nous enregistrons la participation de huit concurrents seulement ; il semble donc se confirmer que ces joutes ne rencontrent pas l'enthousiasme désiré. De cette situation, il ressort que les considérations émises dans mon rapport de 1959 gardent toute leur valeur, c'est-à-dire que le comité doit, d'ores et déjà, étudier judicieusement cette complexe question et, éventuellement, envisager la suppression de ces concours et diriger son activité sur l'instruction des apiculteurs sur des bases nouvelles, de façon à rendre plus rationnelles les exploitations apicoles.

Rapport des sociétés

1959, année où il est pris connaissance avec plaisir des rapports des sociétés, car dans l'ensemble il nous a été donné de constater

que dame Nature avait gratifié de nombreux mouchiers d'un abondant et fin nectar.

Hélas ! l'écoulement de certaines quantités de ce miel à un prix rémunérateur s'avère difficile ; cette situation ne manque pas de laisser percer un peu de découragement.

Chers délégués, soyons confiants, car il n'y a certainement pas péril en la demeure, du fait qu'il reste encore du miel de la dernière récolte sur le marché. Il s'agit de faire preuve d'un peu de patience et de compréhension, car combien est-il plus agréable d'avoir encore du miel à vendre que d'ouvrir son porte-monnaie pour acheter du sucre pour nourrir ses colonies à l'époque des apports, ce qui malheureusement s'est produit dans différentes régions ces années précédentes.

Il est évident qu'il nous appartient d'étudier, d'entente avec la Centrale romande des miels, les problèmes qui se posent pour faciliter l'écoulement des récoltes de miels indigènes, soit sur la propagande, sur la présentation et surtout sur le renforcement du contrôle pour lutter contre la concurrence étrangère.

Economie nationale

Notre pays, du fait que son économie est étroitement liée à l'économie mondiale, se trouve devant des décisions lourdes de conséquences, étant donné son adhésion au GATT (accords mutuels sur les tarifs douaniers et le commerce), à l'OECE (Organisation européenne de coopération économique).

Il s'ensuivra que bien des articles contenus dans la loi fédérale sur l'agriculture et l'Ordonnance générale s'y rapportant, que nous aurions pu invoquer pour protéger le commerce du miel du pays, se trouvent être aujourd'hui dépassés et, partant, inapplicables, par suite des conventions internationales.

Vous en avez pour preuve l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1960, du nouveau tarif douanier qui, sous le no 04.06.01 de la liste des tarifs, a réduit de fr. 120.— à fr. 60.— les droits d'entrée sur les miels étrangers. Cette décision a été prise à l'unanimité des vingt-cinq membres de la Commission d'experts, moins la voix de M. le Dr Jaggi, représentant de l'Union suisse des paysans, qui défendait les intérêts des apiculteurs suisses.

D'autre part, le second rapport du Conseil fédéral sur la situation de l'agriculture du pays marque la fin d'une illusion, car à l'avenir il ne suffira plus d'être agriculteur ou apiculteur pour se prévaloir de l'aide directe inconditionnelle de la Confédération.

Par contre, l'autorité fédérale ne méconnaissant pas le rôle important que joue l'abeille au point de vue arboricole et économique est décidée à nous accorder une aide *indirecte* pour maintenir et développer l'apiculture de notre pays.

En conséquence, j'ai le plaisir de vous communiquer quelques brefs renseignements sur nos démarches.

Aide indirecte à l'apiculture suisse

Le 18 décembre 1959, le Département fédéral de l'économie publique nous honorait de sa réponse à la demande d'aide des apiculteurs suisses du 22 août 1957. Du contenu de cette communication, il ressort clairement que l'*aide directe* ne peut être retenue, par contre un programme d'*aide indirecte* a été envisagé et estimé préférable par la dite autorité.

En vue de prendre position au sujet de cette aide indirecte, les délégués de la FSSA se sont réunis le 23 janvier 1959 à Berne. Il a été pris acte des bonnes dispositions de l'autorité fédérale et salué avec satisfaction les mesures envisagées.

Après délibération, les délégués ont arrêté, dans les grandes lignes, les divers objets que cette aide indirecte à l'apiculture devait comprendre. En l'occurrence, il s'agissait de diriger nos revendications sur le développement du Liebefeld, le service des inspections sanitaires, la formation des conseillers apicoles, l'étude des races, et sur les moyens de faire face aux dépenses qui découleront du respect d'un tel programme.

Pour vous renseigner exactement sur cet échange de correspondance, c'est-à-dire sur l'état de ces importantes questions, vous trouverez dans notre journal la lettre du 18 décembre 1959 du Département fédéral de l'économie publique et la réponse du 30 janvier écoulé de la Fédération suisse des sociétés d'apiculture.

Chers délégués, si dans les circonstances actuelles nos autorités doivent résoudre sur le plan international des problèmes touchant notre économie nationale, il y a lieu de rester objectifs et de faire confiance aux dirigeants à qui nous avons confié les destinées de notre pays.

1959 a été, en général, une année favorable à l'apiculture, ce qui a permis à bien des apiculteurs de redevenir optimistes, et je profite des circonstances pour faire appel à votre esprit de sincère collaboration pour accorder tout votre appui à notre Centrale romande des miels, qui a dû et doit faire face à de complexes problèmes découlant du marché actuel.

Très brièvement, j'ai tenté de vous donner un reflet de ce que fut notre activité durant l'exercice écoulé. Si laconique et incomplet qu'il soit, je pense que mon exposé vous permettra de vous faire un jugement pour que, tout à l'heure, vous approuviez notre gestion. Je termine en souhaitant que la « Providence » veuille bien favoriser notre flore d'un nectar qui apporte de la joie au rucher et nous réserve le plaisir de vous retrouver tous heureux et confiants à la prochaine assemblée.

Meunier Paul.

Compte rendu

de l'assemblée annuelle des délégués de la Société romande d'apiculture

L'assemblée annuelle des délégués de la Société romande d'apiculture s'est tenue récemment à la salle du Cercle démocratique du café Vaudois, à Lausanne, à laquelle assistaient cent délégués, plus une déléguée — une Vaudoise encore ! sous la présidence de M. Paul Meunier (Martigny).

Les formalités statutaires habituelles liquidées, le président donne lecture de son rapport annuel, le quatre-vingt-quatrième de la société, qui groupe actuellement 5047 membres dans les cinq cantons romands et le Jura bernois, nombre en progression continue, preuve de la vitalité de l'association. Nous extrayons de ce rapport très complet les quelques renseignements généraux qui suivent et qui, ressortissant à l'économie en général, intéresseront certainement chacun :

Dès le 1er janvier 1960, des tarifs douaniers nouveaux et réduits ont permis des importations massives de miels étrangers, concurrence extrêmement préjudiciable à la récolte indigène qui fut en général abondante sur tout le territoire suisse. Il en est résulté un arrêt des demandes de miel suisse au profit de l'autre vendu meilleur marché. La différence de qualité n'a pas compensé la différence de prix. Preuve en est qu'en début de printemps, il reste encore quelque 230 tonnes de miel du pays non vendu et stocké chez les grossistes.

Pour la Suisse romande, par exemple, la « Coopérative romande des miels » cherche à écouler, avec les difficultés qu'on imagine, les 50 tonnes qui constituent le solde de ses achats de l'an dernier. Les démarches entreprises par le comité de la SAR auprès des autorités fédérales pour obtenir une protection en vue d'un meilleur écoulement des produits indigènes se sont multipliées. Les récents accords économiques internationaux en rendent l'exécution difficile, sinon impossible et cela d'autant plus que l'apiculture reste, malgré tout l'intérêt qu'à des titres divers on semble lui prêter, une occupation accessoire d'une importance donc secondaire.

On pourrait toutefois objecter à cet argument que les 25.000 apiculteurs suisses avec les quelque 250.000 colonies qu'ils gouvernent sont d'appréciables clients de la Confédération quand ils distribuent, bon an mal an, le sucre qu'il faut pour hiverner les abeilles, sucre payé aux prix officiels naturellement.

Plusieurs orateurs, vivement inquiets par les propos ci-dessus exposés et tout particulièrement le président même du comité de la Coopérative des miels, M. Voulaz (Vs), ont insisté énergiquement pour demander que la conjugaison des efforts déjà entrepris par les associations suisses d'apiculteurs soient poursuivis inlassablement pour obtenir : 1. Une régularisation du marché du miel. 2. Le maintien des prix actuels. 3. L'union de tous afin que la lutte ne soit pas stérile.

Il est procédé à la nomination de trois membres du comité central. Deux anciens membres : MM. Gassmann (J. b.) et Zimmermann (GE) voient leur mandat renouvelé alors que le troisième, M. Valet (VD), parvenu statutairement à l'expiration du sien, est remplacé par M. R. Bovey (VD), l'actuel président de la section de Lausanne. M. Valet, rédacteur du « Journal Suisse d'Apiculture », est acclamé membre d'honneur en récompense d'un dévouement de quinze ans au sein du comité. Par tirage au sort, les sections de La Vallée - Orbe - Grandson sont désignées à participer au concours des ruchers qui sera organisé en 1960.

Après un repas excellemment servi par M. Hottinger, directeur, deux causeries remplacèrent les habituels discours. La première, présentée par M. le Dr Zimmermann, secrétaire de la Romande, traitait de l'« Univers de l'insecte ». Un savant doublé d'un poète profond, par le moyen de clichés

en couleurs magnifiques, avec un concerto de Mozart comme fond sonore, il sut sans peine captiver l'attention d'un auditoire émerveillé.

La seconde nous révéla, par clichés en couleurs aussi, les péripéties d'un voyage en Tunisie que fit cet hiver un apiculteur du Locle, M. Leuba, alors qu'il visitait des exploitations apicoles.

R. Magnenat.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour avril 1960

Cette fois ça y est : l'offensive hivernale est définitivement stoppée. Il y aura bien encore quelques escarmouches, mais rien ne s'opposera plus à l'irrésistible marche victorieuse du printemps. Il s'agit de ne pas perdre son temps et de procéder à une visite approfondie de la ruche ; visite la plus courte possible. Je vous souhaite de voir toutes vos ruchées répondre joyeusement à l'appel du soleil printanier. Hélas ! ce ne sera probablement pas le cas et examinons, si vous le voulez bien, les différentes situations qui se présenteront :

Reines bourdonneuses. Il peut arriver qu'une colonie possède encore sa reine, mais que celle-ci soit bourdonneuse, ce qui se reconnaît à la présence d'une forte proportion de couvain de mâles (opercules bombés) ou même à l'absence complète de couvain d'ouvrières. Au plus tôt, il faut supprimer la reine et traiter la ruchée comme une colonie orpheline.

Colonies orphelines. Une famille sans reine est destinée à périr misérablement si elle n'est pas en état de s'élever elle-même une nouvelle mère ou si on ne lui en fournit pas une. Les ouvrières perdent courage, deviennent incapables de se défendre contre les pillardes et la fausse-teigne, et, la population ne se recrutant pas, diminue rapidement jusqu'à extinction complète. Au printemps, il ne faut pas songer à laisser une colonie destinée à la production du miel se livrer à l'élevage des reines. Même si les reines peuvent trouver des mâles qui les fécondent, une interruption de 3 à 4 semaines dans la ponte serait fatale à la colonie qui ne serait pas prête pour la récolte.

Il n'y a d'exception que pour les contrées à grande récolte très tardive. Une ruche orpheline, si elle est forte, doit recevoir au plus tôt une reine, sinon il ne faut pas hésiter à réunir cette famille à une voisine, qu'elle renforcera. Quand une colonie est orpheline depuis plus de 6 semaines, elle accepte difficilement une nouvelle reine ; après quelques mois, elle ne l'accepte jamais. Les